

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 137-2020-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 8 OCTOBRE 2020 EN PRESENTIEL**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 8 octobre 2020 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 3 décembre 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 138-2020-CFVU
PORTANT SUR LA CREATION DE 7 PARCOURS DE FORMATION
BUT (BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE) DE L'IUT DE BLAGNAC**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'IUT de Blagnac du 3 novembre 2020,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les 7 parcours de formation BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) de l'IUT de Blagnac sont approuvés.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés
(3 abstentions, 21 POUR)**

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 139-2020-CFVU
PORTANT SUR LA CREATION DE 6 PARCOURS DE FORMATION
BUT (BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE) DE L'IUT DE FIGEAC**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'IUT de Figeac du 30 novembre 2020,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les 6 parcours de formation BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) de l'IUT de Figeac sont approuvés.

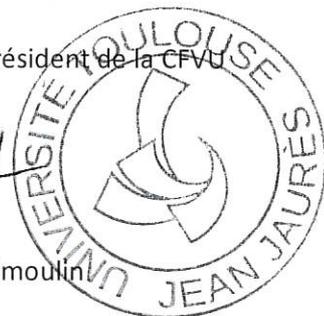
**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés
(4 abstentions, 20 POUR)**

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 140-2020-CFVU
PORTANT SUR LA CONVENTION DE COOPERATION ACADEMIQUE POUR LE DOUBLE DIPLOME ENTRE
L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES ET L'UNIVERSITE CA'FOSCARI VENISE**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
administratives à caractère collégial ;
Vu le relevé de décisions du Conseil de Département Histoire du 8 mars 2020,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

La convention de coopération académique pour le double diplôme entre l'UT2J et l'Université Ca' Foscari
Venise est approuvée, telle qu'annexée à la présente convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 141-2020-CFVU
PORTANT SUR L'ACCORD DE COOPERATION POUR LA DELIVRANCE D'UN DOUBLE DIPLOME ENTRE
L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES ET L'UNIVERSITE AUTONOME DE QUERETARO (MEXIQUE)**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
administratives à caractère collégial ;
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'PEAT du 15 mai 2020,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

L'accord de coopération pour la délivrance d'un double diplôme entre l'UT2J et l'Université Autonome de
Querétaro (Mexique) est approuvé, tel qu'annexé à la présente convention

Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU


Vincent Simon



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

DELIBERATION N° 142-2020-CFVU

**PORTANT SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL ET MODALITES DE CANDIDATURES SUR LES PORTAILS
« PARCOURSUP » ET « TROUVER MON MASTER » POUR LES BUT1 (BACHELORS UNIVERSITAIRES DE
TECHNOLOGIE), LES LICENCES 2 SPECIFIQUES, LICENCE 3 SPECIFIQUES, ET LES LICENCES PROFESSIONNELLES.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
administratives à caractère collégial ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les capacités d'accueil et modalités de candidatures sur les portails « Parcoursup » et « Trouver Mon
Master » pour les BUT1, les Licences 2 spécifiques, Licences 3 spécifiques, et les Licences Professionnelles
sont approuvées telles qu'annexées à la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 22 membres présents ou représentés
(3 abstentions, 19 POUR)**

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 143-2020-CFVU
PORTANT SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL ET MODALITES DE CANDIDATURES SUR LE PORTAIL
« TROUVER MON MASTER » POUR LES MASTERS 1**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les capacités d'accueil et modalités de candidatures sur le portail « Trouver Mon Master » pour les Masters 1 sont approuvées telles qu'annexées à la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés
(5 contre, 19 POUR)**

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU


Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 3 décembre 2020
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 144-2020-CFVU
PORTANT SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL ET MODALITES DE CANDIDATURES SUR LE PORTAIL
« PARCOURSUP » POUR LES LICENCES 1.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les capacités d'accueil et modalités de candidatures sur le portail « Parcoursup » pour les Licences 1 sont approuvées telles qu'annexées à la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés
(1 abstentions, 4 contre, 19 POUR)**

A Toulouse, le 3 décembre 2020

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin